

LIBERTE POUR SONJA SUDER

Extradée de France le 14 septembre 2011 par Sarkozy/Fillon, membre présumée de l'opposition militante des années 70 et pour des faits datant de plus de 35 ans, Sonja Suder, 80 ans, est maintenue depuis cette date en prison préventive, en Allemagne. Inculpée sur la base d'un interrogatoire conduit dans des conditions s'apparentant à la torture et sur les déclarations d'un témoin de la couronne, elle est jugée à Francfort depuis septembre 2012.

Le premier interrogatoire, celui d'Herman Feilling en 1978, a duré quatre mois et a débuté au lendemain d'une amputation des deux jambes et de l'énucléation des deux yeux. C'est sous l'emprise de puissants analgésiques, morphine etc...et en état post traumatique profond que les policiers l'ont tenu à l'isolement total et ont rédigé cet interrogatoire qui sert aujourd'hui à incriminer Sonja Suder. Propos que Feilling a réfutés dès qu'il en a eu la possibilité.

Quant à Klein, l'autre témoin, condamné dans le procès de Vienne lors de la prise d'otages des ministres de l'OPEP en 1975, il a obtenu le statut de « témoin de la couronne » lui permettant de bénéficier d'une importante réduction de peine en échange de la dénonciation de personnes dont Sonja Suder.

Depuis 15 ans, ses différentes dépositions varient sur des points essentiels, et sa dénonciation de Sonja Suder comme ayant pris part à la logistique a été définitivement mise à mal le 13 août 2013 par un agent ex-chef-adjoint de la brigade anti-terroriste française. Cité au procès, il a déclaré que la photo de Sonja Suder sur laquelle Klein a prétendu l'avoir reconnue (en 1998, ce qui serait à l'origine de ses accusations ultérieures) ne lui a jamais été présentée

Ce sont donc les éléments essentiels de l'accusation portée contre Sonja Suder qui s'effondrent au fur et à mesure des audiences. Cependant Sonja S. est toujours en prison, la dernière demande de libération le 10 septembre 2013 a une fois de plus été rejetée.

Le procès se déroule à raison de deux fois par semaines et continuera sans doute jusque mi novembre.

Devant l'absence évidente d'éléments probants, d'accusations qui ne sont étayées en aucune façon par des éléments de nature à en assurer la véracité, il est plus que temps que Sonja Suder soit libérée.

Ce que l'on peut nommer une « erreur manifeste d'appréciation » de la Juge Stock en charge de ce procès est désormais établi. Ce procès doit cesser immédiatement.

Nous exigeons la libération immédiate de Sonja Suder,

l'abandon de ce procès ainsi que de toutes les charges pesant sur elle.

LIBERTE POUR SONJA SUDER

Extradée de France le 14 septembre 2011 par Sarkozy/Fillon, membre présumée de l'opposition militante des années 70 et pour des faits datant de plus de 35 ans, Sonja Suder, 80 ans, est maintenue depuis cette date en prison préventive, en Allemagne. Inculpée sur la base d'un interrogatoire conduit dans des conditions s'apparentant à la torture et sur les déclarations d'un témoin de la couronne, elle est jugée à Francfort depuis septembre 2012.

Le premier interrogatoire, celui d'Herman Feilling en 1978, a duré quatre mois et a débuté au lendemain d'une amputation des deux jambes et de l'énucléation des deux yeux. C'est sous l'emprise de puissants analgésiques, morphine etc...et en état post traumatique profond que les policiers l'ont tenu à l'isolement total et ont rédigé cet interrogatoire qui sert aujourd'hui à incriminer Sonja Suder. Propos que Feilling a réfutés dès qu'il en a eu la possibilité.

Quant à Klein, l'autre témoin, condamné dans le procès de Vienne lors de la prise d'otages des ministres de l'OPEP en 1975, il a obtenu le statut de « témoin de la couronne » lui permettant de bénéficier d'une importante réduction de peine en échange de la dénonciation de personnes dont Sonja Suder.

Depuis 15 ans, ses différentes dépositions varient sur des points essentiels, et sa dénonciation de Sonja Suder comme ayant pris part à la logistique a été définitivement mise à mal le 13 août 2013 par un agent ex-chef-adjoint de la brigade anti-terroriste française. Cité au procès, il a déclaré que la photo de Sonja Suder sur laquelle Klein a prétendu l'avoir reconnue (en 1998, ce qui serait à l'origine de ses accusations ultérieures) ne lui a jamais été présentée

Ce sont donc les éléments essentiels de l'accusation portée contre Sonja Suder qui s'effondrent au fur et à mesure des audiences. Cependant Sonja S. est toujours en prison, la dernière demande de libération le 10 septembre 2013 a une fois de plus été rejetée.

Le procès se déroule à raison de deux fois par semaines et continuera sans doute jusque mi novembre.

Devant l'absence évidente d'éléments probants, d'accusations qui ne sont étayées en aucune façon par des éléments de nature à en assurer la véracité, il est plus que temps que Sonja Suder soit libérée.

Ce que l'on peut nommer une « erreur manifeste d'appréciation » de la Juge Stock en charge de ce procès est désormais établi. Ce procès doit cesser immédiatement.

Nous exigeons la libération immédiate de Sonja Suder,

l'abandon de ce procès ainsi que de toutes les charges pesant sur elle.